Procès verbal de la réunion de Conseil Municipal du 20 juin 2024

Le conseil municipal s'est réuni le 20 juin 2024 au lieu habituel de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique Hervo, Maire.

Etaient présents : Mme Davaillaud, Mme Lemaître, Mme Léostic, Mme Maronneau, Mme Prot, M . Lerat, M. Fournier, M. Péronnet, M. Guenand, M. Charret
Représentés : M. Bernard par M. Hervo
M. Royer par M. Charret
Mme Blanchet par Mme Prot
Mme Moulia par M. Lerat
Le Quorum est atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

1) Lecture et approbation du Procès-verbal de la précédente séance
2) Point voirie (suite à commission de voirie)
3) Bâtiment Moreau
4) Travaux stade de football
5) Travaux 14 rue de Bel Air
6) Subvention Association
7) Décision modificative
8) Participation Fonds de Solidarité Logement et Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficultés
9) Permanences électorales
10) Feu d'artifices
11) Questions diverses

Le procès verbal de la réunion du 28 mars 2024 est lu et approuvé par 14 voix pour et 1 abstention (M. Péronnet).

1) Point voirie

- Aménagement Rue de Bel Air (virage et en face du stade) . Monsieur Le Maire propose de faire réaliser une étude par le bureau d'étude DB pour réaliser un aménagement piétonnier et un parking. Le parking serait réalisé côté terrain en face du stade et le parcours piéton juste en face du stade et basculera côté Carroir des Vignes. Monsieur Hervo propose afin de faire ralentir la vitesse des véhicules devant le stade de réaliser un passage piéton surélevé. Monsieur Charret suggère de faire une période de test en installant un STOP pour les véhicules venant de Pouligny. Les panneaux pourront être prêtés par l'Unité Territoriale du Blanc le temps de l'expérimentation. Pour la commune cet aménagement serait moins coûteux.

- Aménagement route de Martizay : il faut refaire un cheminement piéton et les bordures. La route sera refaite l'année prochaine par le Département. Monsieur Charret demande s'il ne serait pas judicieux d'en profiter pour enfuir les réseaux en sachant que le SDEI finance 80 % de l'enfouissement.
Monsieur Charret demande s'il y a un programme de bouchage des trous de la voirie ? Monsieur Hervo lui répond que cela sera fait dès que le temps va le permettre.

Madame Maronneau demande s'il y a une date limite pour se raccorder au tout à l'égout ? Monsieur Le Maire lui répond qu'à partir du moment où le réseau est mis en service les personnes ont 2 ans pour se raccorder.

Monsieur Charret demande jusqu'à quel niveau le Département refait l'enrobé sur la route du Blanc. L'enrobé sera refait jusqu'à l'emplacement de l'ancienne limite d'agglo.

2) Bâtiment Moreau place de l'Eglise

La commune a déposé des subventions DETR, DSIL et Fonds Verts. 20 % de subvention pour la DSIL sont accordés pour les autres demandes pas de réponse. Il a été réalisé une étude thermique par le SDEI et l'appel d'offres a été lancé. La date limite de réception des offres est le 28 juin à 17h.
Monsieur Le Maire précise aux membres qu'une réunion de la commission d'appel d'offres est prévue le 1er juillet à 18h.

3) Travaux stade de foot

Une étude thermique a été réalisée, nécessaire pour la demande de subvention DSIL et DETR. Ces demandes sont sans retour pour le moment.
Monsieur Le Maire fait part d'un devis pour la réfection de la toiture d'un montant de 31 059,52 € HT de l'entreprise Brémaud et précise que la commune à l'autorisation de commencer les travaux avant l'accord de subvention.
A l'unanimité le Conseil Municipal décide de réaliser les travaux et autorise Monsieur Le Maire à signer le devis.

4) Travaux 14 rue de bel Air

Les employés travaillent en régie : consolidation des planchers, isolation des murs, électricité… L'entreprise Brunet a changé les menuiseries, l'entreprise Venault d'Yzeures Sur Creuse va changer les radiateurs et mettre en fonctionnement la pompe à chaleur. Les travaux devraient être terminés fin septembre. Les locataires actuellement à la Poste avaient demandés à bénéficier de ce logement.

5) Subvention association

Madame Maronneau informe que l'association MCB36 a demandé à bénéficier exceptionnellement d'un complément de subvention en vue de sa participation au championnat d'Europe. Le Conseil Municipal par 14 voix pour et une contre (Mme Davaillaud) décide de verser un complément de subvention de 200 €.

6) Décision modificative

Monsieur le Maire précise qu'au Budget 2024 il n'y a pas eu d'inscrit de prévision budgétaire à l'article 673. Monsieur Le Maire demande le vote d'une décision modificative pour inscrire 800 € au 673 afin de permettre le remboursement suite à annulation d'un acompte perçu pour la location du gîte. A l'unanimité le Conseil Municipal vote cette décision modificative.

7) FSL et FAJD

Comme tous les ans Monsieur Hervo informe le Conseil Municipal de la demande du département d'une participation communal au FSL et au FAJD. Il donne lecture du courrier reçu. Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de ne pas participer à ces fonds.

8) Permanences électorales (cf annexe 1 et 2)

9) Feu d'artifices

Monsieur Hervo informe que le feu d'artifice pour cette année est commandé et que la commune a reçu l'autorisation préfectorale.
Monsieur Charret précise qu'à partir de 20h sur la Place du Champ de Foire il y aura des musiciens et des repas.

10) Questions diverses

- Monsieur Le Maire informe qu'il a été démarché par un sous-traitant de la Poste afin de mettre à jour la liste des voies communales pour un coût d'environ 5 000 €. Monsieur le Maire rappelle que cet élément est important dans le calcul de la DGF. Il est décidé que cette mise à jour nécessaire se ferait en interne avec la contribution de Monsieur Charret.

- Mme Lemaître demande la confirmation que le distributeur de la Poste est fermé définitivement. Monsieur Hervo lui répond que oui, à Tournon il restera le distributeur du Crédit Agricole, il s'agit d'une directive européenne.

Séance levée à 22 h 15

Le Maire Le Secrétaire

Délibérations prises

Objet : subvention MCB 36 MODELISME CLUB BRENNOU

Le Conseil Municipal décide par 14 voix pour et une contre (Mme Davaillaud) de verser un complément de subvention à l'association suivante pour l'année 2024 comme définie dans le tableau ci-dessous.

Dénomination Association	Montant versé
MCB 36 MODELISME CLUB BRENNOU 36	200,00 €

Objet : **PARTICIPATION Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté et au Fonds de Solidarité Logement**

Le Département assure la gestion et la mise en œuvre du Fonds D'Aide aux Jeunes en Difficulté et au Fonds de Solidarité Logement.

Ces deux dispositifs nationaux, créés respectivement par les lois du 1er décembre 1988 et du 31 mai 1990 interviennent au titre du FAJD en appui aux parcours d'insertion des jeunes en difficulté, âgés de 18 à 25 ans, complémentairement aux dispositifs de droit commun et au titre du FSL pour la mise en œuvre du droit au logement sur le département.

Le financement de ces fonds est assuré principalement par le Département et par la mobilisation de l'ensemble des principaux partenaires que sont les autres collectivités territoriales, leurs groupements, les organismes de protection sociale ainsi que plus spécifiquement pour le FSL, les bailleurs sociaux et les opérateurs énergies et téléphonie.

Ainsi le Conseil Municipal est invité à donner son accord à une participation de notre Commune pour l'année 2024 respectivement :
- au fonds de Solidarité Logement à hauteur de 1,66 € par résidence
- au Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté à hauteur de 0,70 € par jeune de 18 à 25 ans identifiés sur le territoire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis défavorable à la contribution financière au Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté et au Fonds de Solidarité logement pour l'année 2024.

Objet : décision modificative

	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
Intitulé	**Compte**	Opé.	**Montant**	**Compte**	Opé.	**Montant**
Énergie - Électricité	**60612**		800,00			
Titres annulés (sur exercices antérieurs)				**673**		800,00
Fonctionnement dépenses				800,00		800,00
Solde	0,00					